

## Nos meilleurs vœux !

L'année 2012 fut riche en rebondissements dans notre domaine que sont les soins de santé. Elle nous laisse avec beaucoup de questions non résolues à l'aube de 2013.

Tout au long de l'an dernier, vous avez certainement suivi l'un ou l'autre débat relatif au fameux "transfert des compétences" touchant la sécurité sociale (16,7 milliards d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2015) et de la probable communautarisation et pire régionalisation des soins de santé.

La scission de la sécurité sociale est en cours. Cela n'apporte aucun progrès de couverture sociale mais ne fait qu'accroître la complexité de notre système pourtant reconnu comme très performant.

Nous entamons 2013 sans réponse pratique sur la manière de gérer au mieux ces matières transférées et surtout, dans l'intérêt des patients et des membres concernés.

L'enjeu est de taille : saisir l'opportunité d'être reconnu comme véritable

partenaire santé représentant de l'organisation des soins de première ligne au sein des structures plus régionales lui, demain, vont se mettre en place.

Autre préoccupation très actuelle : au moment de la rédaction de ces lignes, vu le refus de l'Absym (le plus gros syndicat des médecins) de s'asseoir autour de la table avec les organismes assureurs et les pouvoirs publics, nous craignons toujours de devoir démentir l'année 2013 sans l'accord médico-mut" qui fixe, dans une convention pour deux ans (acceptée en général par près de 80 % des médecins), le tarif INAMI que les médecins conventionnés s'engagent à respecter.

En cause principalement : le projet de loi de Laurette Onkelinx (soutenu haut et fort par la Mutualité chrétienne) interdisant définitivement les suppléments d'honoraires en chambre commune et chambre double afin de rendre les pratiques tarifaires plus transparentes pour les patients et pour protéger les plus démunis.

Ces questions devront sans nul doute trouver leurs réponses en 2013 et vous pouvez compter sur nous pour poursuivre avec dynamisme et conviction, votre défense pour une politique soins de santé qui se préoccupe de l'accessibilité à tous et pour une politique tarifaire transparente et sécurisante.

Nous savons que nous pouvons compter sur des instances et des volontaires qui nous soutiennent dans notre travail quotidien au service de nos membres. Nos équipes mettront tout leur savoir-faire et leur savoir-être, en particulier, avec les publics toujours croissants de membres plus fragilisés, pour aller vers des solutions adaptées, justes et humaines.

Comme en 2012, pour 2013, nous vous souhaitons à toutes et tous, une année débordante de santé dans une société plus que jamais solidaire !

//JOËLLE LEHAUT  
DIRECTRICE RÉGIONALE



© Jean-Marie FELPAGES



© iStockphoto

### Avantages et services 2013

## La solidarité au service de votre santé

En étant en ordre de cotisations à l'assurance complémentaire, vous pouvez bénéficier d'avantages et de services chaque année plus étendus.

### Au fil des jours

#### Soins des petits 0-7 ans

Grâce à cet avantage, vous êtes remboursés de votre quote-part personnelle (montant à charge selon remboursement au tarif officiel, hors suppléments éventuels) pour toutes les consultations chez un médecin, les soins infirmiers ou de kiné de vos enfants jusqu'à leurs 7 ans. Cet avantage fonctionne aussi pour les radios, les analyses de laboratoire et certaines fournitures de bandagisterie et d'orthopédie.

**Pour tous les enfants jusqu'à 7 ans, sans franchise et sans plafond d'intervention.**

#### Classes vertes, de mer ou de neige

Votre enfant part en voyage avec l'école ? A partir d'une nuitée, vous bénéficiez de 15 euros par an et par enfant inscrit dans une école maternelle ou primaire.

#### Garde d'enfants malades à domicile

//AMÉLIORÉ//

Vous bénéficiez de **10 jours gratuits** si vous faites appel au service de garde d'enfants malades à domicile d'Aide & Soins à Domicile en province de Luxembourg. Ensuite, vous bénéficierez d'un tarif préférentiel de 12 euros par jour supplémentaire.



#### Logopédie

Lorsqu'il n'y a pas d'intervention de l'assurance obligatoire, votre assurance complémentaire prend le relais. Vous bénéficiez ainsi d'un remboursement de 10 euros par séance de logopédie de 30 minutes, jusqu'à 75 séances au total (donc jusqu'à 750 euros d'intervention, sans limite d'âge). Un test de QI peut aussi vous être remboursé à raison de 20 euros.

#### Audition

Besoin d'un appareil auditif ? Des acousticiens sont à votre service dans les centres auditifs d'Arlon, Bastogne, Libramont, Marche, Neufchâteau et Virton. Tél. 061 314 789 du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30.

#### Soins dentaires

Des cabinets dentaires sont à votre disposition à Arlon, Bastogne, Libramont, Marche, Saint-Hubert et Virton. Qu'il s'agisse de soins classiques ou d'interventions plus délicates, vous êtes pris en charge par des professionnels équipés d'un matériel performant.

En outre, des soins de stomatologie sont accessibles à Arlon et à Bastogne.

#### Orthodontie

Les enfants débutant un traitement orthodontique avant 15 ans bénéficient de 2 forfaits de 200 euros accordés sur tout traitement autorisé par le médecin-conseil de la MC.

Des soins orthodontiques vous sont proposés dans nos cabinets dentaires d'Arlon, Libramont et Saint-Hubert.

#### Consultations psychologiques

Vous êtes remboursés de 5 euros par consultation

//AMÉLIORÉ//

psychologique individuelle dans un **centre de planning familial, ou dans un centre de santé mentale de la province de Luxembourg**, agréé par la MC. Les centres de planning familial ou de santé mentale agréés sont situés à Arlon, Barvaux, Bastogne, Bouillon, Libramont, Marche, Saint-Hubert et Virton.

#### Neuropsychologie

Grâce à la neuropsychologie, il est possible d'évaluer les fonctions cognitives d'une personne. Cette évaluation permet ensuite de mettre en place une rééducation ciblée afin de remédier aux lacunes rencontrées.

**Une neuropsychologue vous reçoit désormais sur rendez-vous dans les locaux de la MC de Marche (avenue du Monument 8A1), et vous fait bénéficier d'un tarif préférentiel.**

#### Contraception

La MC rembourse à toutes les femmes jusqu'à 40 euros par an pour les moyens de contraception suivants : pilule, patch, injection, anneau vaginal, stérilet ou implant contraceptif. **Sans limite d'âge !**

#### Lunettes, verres ou lentilles

Pour les moins de 18 ans, la MC rembourse 25 euros par monture, verres ou lentilles de contact (jusqu'à trois fois par enfant). **Dans les magasins Qualias (Arlon, Libramont et Marche)**, toute la famille bénéficie aussi de 20% de réduction sur les montures et d'une deuxième paire gratuite.

//NOUVEAU//

//NOUVEAUX LIEUX//

#### Podologie, pédicurie

Des podologues agréés sont à votre service à Arlon, Bastogne, Libramont, Marche, Vielsalm et Virton. Vous bénéficiez d'une réduction de 7 euros à chaque consultation (19 euros au lieu de 26 euros).

#### Diététique

Deux diététiciennes agréées sont à votre service à Arlon, Bastogne, Libramont, Marche, Vielsalm et Virton. Vous bénéficiez d'une importante réduction à chaque séance (vous payez 20 euros au lieu de 45 euros pour la 1<sup>ère</sup> séance, et 8 euros au lieu de 22 euros à partir de la 2<sup>ème</sup> séance).

#### Traitement de l'obésité

Un forfait de 75 euros est accordé aux membres MC fréquentant un "Centre pluridisciplinaire de l'obésité" en milieu hospitalier agréé par la MC (Libramont et Mont-Godinne).

#### Gestion du stress

Pour mieux vivre avec votre stress, la MC vous propose différentes initiatives dont nos "Ateliers Bien-être" organisés à Arlon, Athus, Bastogne, Florenville, Libramont, Marche et Vielsalm. Pour ces ateliers, vous bénéficiez de 50% de réduction !

#### Instant bien-être

Une esthéticienne expérimentée dans les techniques de soins de

beauté en milieu hospitalier propose à Arlon des soins esthétiques en soutien aux traitements oncologiques. Tarifs membres MC : de 14 à 23 euros selon le type de soin.

#### Homéopathie

Vous êtes remboursés de 25 % du prix des médicaments qui vous sont prescrits avec un maximum de 125 euros par bénéficiaire et par an. Les médicaments doivent faire l'objet d'une prescription médicale et avoir été achetés en pharmacie (en Belgique ou à l'étranger).

#### Ostéopathie, chiropraxie et acupuncture

Vous êtes remboursés de 10 euros par séance d'ostéopathie, de chiropraxie et d'acupuncture, et ce jusqu'à 60 euros par an toutes disciplines confondues. Les prestataires doivent être agréés par la MC.

#### Vaccination

Vos vaccins et traitements désensibilisants (allergies) reconnus en Belgique sont remboursés jusqu'à 25 euros par an, qu'ils soient achetés en Belgique ou à l'étranger.

#### Dépistage de l'ostéoporose

Vous êtes remboursés de 10 euros par an pour un test d'ostéodensitométrie (dépistage de l'ostéoporose).

### Assurance complémentaire

#### Cotisations : pas d'augmentation en 2013 !

Tout comme en 2012, votre cotisation s'élèvera, cette année, à 11 euros par mois. Que vous soyez isolé, famille monoparentale, titulaire en couple avec un autre titulaire..., la cotisation est la même pour tous les titulaires.

**Vous avez des enfants ? Bonne nouvelle : grâce à votre cotisation, vos enfants ou autres personnes à charge sont couverts gratuitement !**

## Hospitalisation : avant, pendant, après

### Hospi solidaire : un avantage unique !

Dans votre assurance complémentaire est incluse une couverture hospitalisation et ce, sans supplément de cotisation ! L'Hospi solidaire intervient dans les frais d'hospitalisation en chambre commune ou à deux lits, quels que soient l'âge, l'état de santé (pas de questionnaire médical), le type d'hospitalisation (classique ou de jour)...

**Aucune franchise pour les enfants jusqu'à 18 ans !**

### Assurances hospitalisation facultatives

Si vous le souhaitez, vous pouvez compléter votre couverture hospitalisation Hospi solidaire par l'Hospi +, l'Hospi +100 ou l'Hospi +200 qui vous garantissent une prise en charge encore plus étendue.

### Maladies graves ou coûteuses

Nos couvertures hospitalisation (Hospi solidaire et facultatives) pré-



voient une intervention spécifique si vous subissez une hospitalisation (classique ou de jour) en lien avec une maladie grave ou coûteuse (maladies listées par la MC). Pour bénéficier de cette intervention, vous devez faire parvenir votre demande à la MC. Renseignez-vous !

### Transport médical

La MC intervient dans les frais de transport urgent (en ambulance ou hélicoptère agréé par la MC) et non-urgent (en cas d'hospitalisation, de consultation ou d'examen en milieu universitaire, de traitement spécifique en milieu hospitalier nécessitant de nombreux déplacements, de déplacement vers un centre de rééducation fonctionnelle ou encore pour la réalisa-

tion d'un examen par Pet-scan agréé). De plus, les bénévoles du service transport d'Altéo peuvent vous rendre service en vous véhiculant pour aller chez le médecin, rendre visite à un malade... Ces personnes sont encadrées par la MC pour vous offrir un service de qualité à prix modique. L'asbl Handicap et Mobilité, quant à elle, offre une solution de transport pour les personnes à mobilité réduite.

### Séjours de convalescence

Les membres MC bénéficient de tarifs avantageux dans nos centres de convalescence (Nieupoort, Spa et Zandhoven). L'accord pour un séjour dépend de l'avis du médecin-conseil de la MC.

## Bon à savoir

Une convention de transport non urgent est entrée en vigueur. Elle est signée entre la MC et cinq ambulanciers de la province de Luxembourg.

En faisant appel à l'un de ces ambulanciers, vous bénéficiez de tarifs fixes, ainsi que d'une intervention de la MC allant de 60 à 70 % sur ces tarifs ! En plus, en étant en ordre de cotisations, l'intervention de la MC est déduite directement de votre facture.

Vous ne devez donc payer que la part restant à votre charge.

Les ambulanciers conventionnés :  
Ambulance Transports Services (Latour), tél. 063 424 906  
Appel Ambulance (Aubange), tél. 063 224 434  
Burg Ambulance (Athus), tél. 0800 24 222  
New Ambu Semois (Lacuisine), tél. 061 312 312  
Paramédical Team (Marche), tél. 084 222 620

## Vacances et loisirs

### Sport

La MC rembourse 35 euros par an à ses membres qui font du sport régulièrement (dans un club, une association ou une infrastructure sportive), et ce, sans limite d'âge. **Cet avantage valable pour les clubs établis en Belgique est désormais étendu aux départements français 08, 54 et 55, ainsi qu'au Grand-Duché de Luxembourg.**

### Camps, stages et plaines de vacances

Vous recevez jusqu'à 25 euros par an et par enfant de 3 à 18 ans pour des activités pendant les vacances scolaires (2,50 euros par jour, minimum 4 jours, activité agréée par l'ONE, l'ADEPS ou les pouvoirs publics). **Cet avantage est désormais étendu aux départements français 08, 54 et 55, ainsi qu'au Grand-Duché de Luxembourg.**

### Des vacances pour tous !

Pour les enfants, les jeunes, les familles, les plus âgés, les personnes malades ou handicapées... nous avons des séjours à vous proposer ! Un soin tout particulier est apporté à l'encadrement. En tant que membre MC, vous bénéficiez de tarifs préférentiels.

### Assurance et assistance à l'étranger

L'assurance World Assistance prend en charge les frais de soins de santé durant vos séjours de vacances (hors sports à risques) et vous assiste en cas de problème. Sur simple appel, une équipe de professionnels vous accompagne dans vos démarches et organise votre rapatriement, si celui-ci est médicalement nécessaire. Renseignez-vous avant votre départ pour connaître les conditions d'intervention et les documents à emporter. L'assurance World Assistance couvre également pendant un an les étudiants (de 17 à 25 ans) qui participent à un programme d'échange ou à une formation scolaire dans un des pays de l'Espace économique européen ou en Suisse, à condition d'avoir prévenu la MC (document à fournir) avant le départ.



## Bien-être à domicile

### Soins infirmiers

Vous bénéficiez d'un remboursement de 100 % de vos tickets modérateurs sur les prestations des infirmières d'Aide & Soins à Domicile en Province de Luxembourg (ASD).

### Gardes malades

Pour les prestations des gardes malades d'ASD, vous bénéficiez d'un remboursement de 0,25 euro par heure prestée en journée, et de 7 euros sur le forfait de nuit.

### Aides familiales

La MC vous rembourse 0,25 euro par heure pour les heures prestées par une aide familiale (maximum 8 heures par jour).

### Qualias : location et vente de matériel santé

Béquilles, lit électrique, voiturette, tire-lait, pèse-bébé, coussin d'allaitement, montre cardio, podomètre, tensiomètre, pilulier... **A Arlon, Libramont et Marche, les magasins Qualias ont tant à vous offrir !** Vous bénéficiez d'une réduction de 50 % à la location et de 10 % sur vos achats (hors articles bénéficiant d'un remboursement INAMI). Sur rendez-vous : conseils de prestataires reconnus (bandagiste et orthopédiste).

//NOUVEAU LIEU//

### Adaptation du domicile - Ergothérapie

La MC, en collaboration avec Solival, vous propose gratuitement les services de deux ergothérapeutes. Celles-ci peuvent vous aider dans l'aménagement de votre domicile et vous conseiller dans le choix d'aides techniques appropriées.

### Télé-assistance

La MC intervient à raison de 6 euros par mois sur la location d'un appareil placé par Vitatel ou Samaritel. En plus, Vitatel prévoit des tarifs préférentiels pour les membres MC.

### Accueil de jour

Les centres d'accueil de jour "L'Eglantine" sont destinés à un public de personnes âgées, seules ou malades, qui souhaitent partager des moments de convivialité ou participer à des activités diverses. Ils sont situés à Bastogne, Bertrix et Differt (Messancy).

## Des professionnels à votre service

**De nombreux services sont là pour vous informer et vous défendre :**

Conseillers mutualistes (également sur rendez-vous), Service social, Défense des membres, Service pensions, Service aux frontaliers, Infor Santé, Service d'accompagnement Sésame, Énéo, mouvement social des aînés, Altéo, mouvement social de personnes malades, valides et handicapées, Jeunesse & Santé.

**La MC vous propose aussi différents modes d'accès à une information de qualité :**

Le journal En Marche, la lettre d'information par e-mail, le centre d'appel 0800 10 9 8 7 (appel gratuit), et le site internet [www.mc.be](http://www.mc.be), qui a récemment fait peau neuve, et qui vous donne un accès sécurisé à votre dossier personnel.

**Pour avoir plus d'infos ou pour connaître les conditions détaillées de chaque avantage**

Contactez votre conseiller mutualiste ou appelez le 0800 10 9 8 7. Vous pouvez également surfer sur [www.mc.be](http://www.mc.be) ou demander la brochure "Davantage pour votre santé - Avantage et services 2013".



## Bébé arrive

### Des projets de bébé ?

La MC vous accompagne : 250 euros par cycle de fécondation in vitro, assurances Hospi solidaire et facultatives en cas d'accouchement à l'hôpital, ou 150 euros pour un accouchement dans une maison de naissance ou à domicile.



### Naissance et adoption

Pour votre premier enfant inscrit à la MC, vous recevez 300 euros, et 150 euros à partir du deuxième. En plus, vos enfants sont couverts par l'Hospi Solidaire sans supplément, et ce, dès leur arrivée dans votre famille.

En cas d'adoption, cet avantage est

également valable quel que soit l'âge de l'enfant.

### Coffret naissance

Bébé est né ? Votre conseiller mutualiste vous remettra un coffret d'une valeur de 60 euros : attache-téte, toise, bon pour une consultation gratuite auprès de nos diététiciennes, bon pour une paire de lunettes solaires pour bébé et chèque-cadeau chez Qualias.

## Mutualité chrétienne de la Province de Luxembourg

(Également Lierneux, Trois-Ponts, St-Vith)  
Rue de la Moselle 7-9 • 6700 Arlon  
Éditeur responsable : Joëlle Lehaut  
Fax : 063 211 999 - E-mail : [arlon@mc.be](mailto:arlon@mc.be)

**Tél. 063 211 711**

Une erreur dans votre adresse postale ? Signalez-le via [www.mc.be/journal](http://www.mc.be/journal) ou auprès du 0800 10 9 8 7